



Waremme, le 05 octobre 2020

<p style="text-align: center;"><b>Commission Locale de Développement Rural</b> <b>Compte rendu de la réunion d'installation</b> <b>30 septembre 2020</b></p>
--

Membres de la CLDR :

**Présents** : 18 personnes : Valérie BLERET, Carine CLERISSE, David COLETTE, Anne DESMET, Marie DELANGEN, Murielle DELCOURT, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Anne-Cécile GOS, Joris HEIRBAUT, Marcel HUBIN, Jessica LOEST, Bénédicte MARLIER, Corinne MAUS, Geneviève NEERINCK, Bernard SACRE, Martine STOUFFS, Vincent VAN GEEL

**Invitée** : Joëlle DELCOUR

**Pour la Commune** : Isabelle EBROIN– agent-relais de l'Opération

**Pour la FRW** : Marc VAN DEN BROECK, agent de développement

**Excusés** : 4 personnes : Françoise COLLARD, Dominique DELCOURT, Eric HAUTPHENNE, Amélie LEDOUX

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l'adresse suivante :

<http://bit.ly/Héron200930>

**Ordre du Jour :**

- Faisons connaissance
- La CLDR, ses missions, son fonctionnement, ses règles
- Etat d'avancement des projets en cours
- Inscription aux Groupes de travail

Valérie BLERET, présidente de la CLDR représentant le bourgmestre, accueille les participants et souhaite la bienvenue aux membres qui rejoignent la CLDR. Elle rappelle l'historique de l'Opération de Développement Rural et l'apport indispensable des citoyens à cette démarche, et se réjouit de la mise en place des nombreux projets qui amélioreront la qualité de vie dans la Commune.

## 1. Faisons connaissance

Les conditions sanitaires ne permettant pas les déplacements ou le travail en groupe, il est proposé aux membres de se présenter par écrit en quelques lignes. Les feuilles sont ensuite redistribuées, et à tour de rôle, chacun doit deviner à qui correspond la présentation qu'il a reçue.

La diversité des compétences, passions et motivations qui sont exprimées par les membres apparaissent comme d'excellents augures pour le travail qui sera mené ensemble.

Afin de compléter ce travail de présentation, Marc propose la mise à jour du « Qui est qui », un trombinoscope permettant aux membres de mieux se connaître. Les nouveaux membres sont invités à se faire photographier en fin de séance et remettre à la FRW ou à Isabelle leur fiche complétée.



Les personnes qui n'étaient pas présentes ou qui n'ont pas eu l'occasion de rendre leur fiche en séance peuvent la retrouver à l'adresse suivante [http://bit.ly/Heron\\_fichesQQB](http://bit.ly/Heron_fichesQQB) et la renvoyer à [m.vandenbroeck@frw.be](mailto:m.vandenbroeck@frw.be) pour le 23 octobre 2020.

Les personnes concernées sont : Samuel BARBIER, David COLETTE, Kevin COOL, Philippe FAGNOUL, Marcel HUBIN, Mathieu LAMBERT, Amélie LEDOUX, Jessica LOEST, Geneviève NEERINCK, Sarah PYFFEROEN, Martine STOUFFS, Benoît VAN MASSENHOVE.

**Les membres dont le nom est souligné joindront également à leur fiche une photo de portrait de bonne qualité.**

## 2. La CLDR

### a. Les missions

Les missions de la CLDR sont décrites dans le décret relatif au développement rural du 11 avril 2014. Elle suivra l'état d'avancement des projets du PCDR et proposera les projets à entreprendre ou à poursuivre. Elle proposera au Collège des demandes de convention permettant d'obtenir des financements pour la mise en œuvre de ces projets. Elle établira chaque année un rapport d'activité comprenant les perspectives pour l'année à venir.

La mission la plus importante de la CLDR est, sans conteste, son rôle de relais entre la population et le Collège communal. Les membres de la CLDR sont là pour remonter en réunion les préoccupations de la population, et également pour l'informer de l'évolution des projets du PCDR. Il est donc important que la CLDR s'exprime d'une seule voix une fois les décisions prises.

## **b. La composition**

30 membres composent la CLDR, avec une proportion égale d'hommes et de femmes. Les différents villages de la commune y sont représentés. La surreprésentation de Waret-l'Évêque est moins forte que dans la première composition de la CLDR, ce qui n'a par ailleurs jamais empêché de travailler ensemble de manière constructive en faveur de l'ensemble de la population.

Effectifs et suppléants sont invités à participer à l'ensemble des réunions, et un quart des participants peut être désigné au sein des mandataires communaux.

Le processus du développement rural peut ne pas convenir à tout le monde, et il est possible que certains membres décident de ne pas poursuivre leur investissement au sein de la CLDR. Il leur est demandé dans ce cas d'en informer par écrit la présidente ou la FRW. De la même manière, il est demandé aux membres de prévenir le secrétariat s'il ne leur est pas possible d'assister à une réunion. En effet, est réputé démissionnaire un membre qui manquerait trois réunions consécutives sans en avoir informé les organisateurs.

## **c. Le fonctionnement**

Les règles de fonctionnement sont décrites dans un règlement d'ordre intérieur (ROI) qui est parcouru en séance. En début d'opération, les membres avaient souhaité que leur engagement soit transcrit dans une charte dont ils avaient eux-mêmes élaborés les différents points.

Marc demande si cette charte reste d'actualité ou si les membres souhaitent la faire évoluer.

### **CHARTE DE LA CLDR DE HERON**

#### **Pour des réunions agréables et productives,**

##### **Je m'engage à :**

- Ecouter avec bienveillance les avis de chacun et laisser à tous la possibilité de s'exprimer sans être interrompu
- Faire confiance aux autres membres et m'accorder le droit d'exprimer mon avis
- Participer aux débats avec pour volonté de faire avancer les choses
- Assister aux réunions de manière régulière pour conserver une vision globale et dynamique des travaux de la CLDR
- Penser à la collectivité et au bien commun avant mes intérêts personnels

##### **J'attends :**

- Que les réunions aient été préparées et soient bien organisées
- Que les thèmes abordés soient clairement définis
- Que les débats soient modérés de manière non-violente et que la parole soit offerte à tous

- Que les informations transmises soient pertinentes et que les décisions soient clairement synthétisées

Au dernier point, un membre suggère que soit rajouté « Que les informations transmises soient pertinentes, **et communiquées dans un délai raisonnable** ».

#### a. Le ROI

Les différents articles sont passés en revue, seuls ceux ayant fait l'objet de commentaires sont repris dans le compte-rendu.

- *Il est indiqué que la CLDR compte vingt membres effectifs ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants, or nous ne sommes que 30 personnes nommées par le Conseil communal.*
- Effectivement, c'est la raison pour laquelle certains membres effectifs n'ont pas de suppléant dans le tableau qui a été remis.
- *En raison de son activité professionnelle, Joris Heirbaut souhaite exercer son droit à l'image, et que son portrait ne soit pas diffusé sur les réseaux sociaux*
- Nous veillerons à respecter cette demande.
- *La procédure de décision avait fait l'objet de débats lors de la première CLDR, mais au final, cela ne nous a pas empêchés de travailler ensemble*
- Nous serons attentifs à ce que les avis de chacun soient entendus lors de la prise de décision.

Le ROI des CLDR en général devant faire l'objet d'un point de la nouvelle circulaire ministérielle prévue pour l'automne 2020, il est proposé d'attendre ces nouvelles informations avant d'approuver le document.

### 3. Etat d'avancement des projets en cours

#### a. Acquisition et aménagement du bois de Ferrières

Une première réunion réunissant tous les partenaires impliqués dans ce projet (Commune, Direction du Développement Rural, Parc Naturel Burdinale Mehaigne, Direction Nature et Forêts) a permis de finaliser le dossier de demande de convention (financement par le développement rural).

- Le Parc Naturel agira comme auteur de projet et soutiendra méthodologiquement la Commune et la CLDR dans le choix des aménagements pertinents ;
- Le périmètre a été élargi pour inclure les prairies situées en contrebas du bois, permettant ainsi de créer entre le ruisseau et le bois, une zone de transition favorable à la biodiversité ;
- Le tableau de répartition financière a été approuvé.

Nous sommes donc en attente de la décision de la Ministre pour finaliser l'acquisition. Cette décision sera communiquée en même temps que la nouvelle circulaire redéfinissant les modalités de la participation citoyenne ainsi que les règles de financement de chaque projet.

Cette circulaire est attendue pour l'automne 2020. Entretemps, la Ministre a décidé de ne plus accorder de demandes de convention.

Cela ne doit toutefois pas nous empêcher d'avancer.

- Une **première visite**-découverte du bois est prévue, pour les membres intéressés, le dimanche 18 octobre, de 10 à 12h. rendez-vous au moulin de Ferrières.
- Un **groupe de travail** est prévu le mercredi 18 novembre à 20h00 à la salle de Lavoisier pour définir les aménagements didactiques et de convivialité à prévoir pour le bois.
- Les membres intéressés et disponibles (maximum 5) pourront accompagner en journée Thomas Genty, du Parc Naturel, afin de procéder à l'inventaire de la flore et de la faune.
- Cet inventaire permettra de faire reconnaître le bois en tant que Site de Grand intérêt biologique (SGIB) et de prétendre à des financements supplémentaires pour restaurer ses habitats.

Les membres de la CLDR ayant manifesté leur intérêt à faire partie de ce groupe de travail sont : Valérie BLERET, Carine CLERISSE, David COLETTE, Anne DE SMET, Marie DELANGEN, Hélène FERON, Bénédicte MARLIER, Bernard SACRE et Martine STOUFFS.

Seront également invités des membres citoyens qui ont souhaité s'investir dans cette thématique particulière : Nathalie EMOND, Joëlle DELCOUR, Isabelle GADISSEUR, Virginie GRAIDE, Manuelle KRINGS, Xavier LANGE, Anne MERTENS, Michel PUIT et Marie VANDERMOLEN

## **b. Aménagement d'une piste cyclo-piétonne rue Pravée**

La première réunion réunissant tous les partenaires impliqués dans ce projet (Commune, Direction du développement rural, SPW Mobilité et infrastructures) a permis de définir le meilleur taux de financement pour la Commune et établir un calendrier d'action.

Par rapport à la fiche initiale, les projets d'aménagement sur la place communale et de la rue Sur-les-Trixhes ont été retirés de la demande de convention afin de garantir l'avancement assez serré du dossier. Si nécessaire, ces aménagements pourront être réalisés par la Commune.

Le bureau d'étude et le service urbanisme doivent encore dessiner les périmètres précis d'intervention et réaliser le calcul de répartition des coûts pour finaliser le dossier.

Celui-ci sera ensuite soumis pour approbation à la Ministre (cf supra).

L'investissement de la CLDR dans ce projet sera restreint. Il s'agira principalement d'information aux différents stades d'avancement du projet.

## **c. Création d'une maison rurale à Waret-l'Evêque**

La décision d'introduire une demande de convention pour ce projet avait été décidée lors de l'approbation du PCDR en juin 2019.

Des consultations dans le village avaient permis de définir les besoins et fonctionnalités attendus pour cette infrastructure, ainsi que les balises dans lesquelles le futur projet devra s'inscrire.

Les critères d'octroi et les montants des subsides accordés pour ce type de projet devant être redéfinis dans la nouvelle circulaire ministérielle, il est proposé d'attendre sa publication avant d'avancer sur ce projet.

Un membre rappelle qu'un litige concernant la propriété du presbytère de Waret-l'Evêque est toujours en cours. Marc indique qu'il a de son côté reçu des informations contraires, mais qu'il ne dispose pas de document permettant d'affirmer cette information. Il demandera qu'une information claire et précise soit transmise aux membres pour la prochaine réunion.

#### **d. Création d'un cheminement doux le long de la Chaussée de Wavre et sécurisation de celle-ci**

Pour rappel, ce projet a été réparti sur les différents lots, les premières années permettant de définir les détails techniques du projet et surtout de travailler sur la communication vers les nombreuses parties prenantes.

La première étape consistera à analyser les différents tracés possibles afin de faciliter le travail du service urbanisme et/ou du bureau d'étude.

- *Un membre se demande à quoi correspondent ces différents lots dont on parle.*
- Ce classement correspond à la priorité qu'ont accordée les membres de la CLDR aux différents projets. De ce classement a découlé le niveau de précision des fiches-projets qui peuvent toujours être consultées sur le site communal ou via le lien suivant : [http://bit.ly/PCDR\\_Heron](http://bit.ly/PCDR_Heron)

Puisqu'il s'agira d'un travail de groupe et sur carte, la FRW doit encore réfléchir au meilleur moyen d'organiser ce groupe de travail en respectant les mesures de sécurité liées à la situation sanitaire.

Les membres de la CLDR ayant manifesté leur intérêt à faire partie de ce groupe de travail sont : Samuel BARBIER, Valérie BLERET, David COLETTE, Marie DELANGEN, Murielle DELCOURT, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Anne-Cécile GOS, Joris HEIRBAUT, Corinne MAUS et Vincent VAN GEEL.

Seront également invités des membres citoyens qui ont souhaité s'investir dans cette thématique particulière : Joëlle DELCOUR, Isabelle GADISSEUR, Xavier LANGE, Anne MERTENS, Michel PUIT et Marie VANDERMOLEN

#### **e. Autres projets du lot 1**

Restent en lot 1 le projet d'aménagement de la place Fayat à Lavoisier et le projet de quartier « senior » rue de la gare à Héron. Comme déjà exprimé auparavant, le financement de ce projet nécessitera de trouver des solutions autres que le Développement rural pour éviter de faire peser une charge trop lourde sur la Commune

- *Un participant indique que les terrains de tennis situés sur le terrain prévu pour le projet sont régulièrement utilisés et ont fait l'objet d'un entretien récent.*

## 4. Les 5 dernières minutes

Traditionnellement, les dernières minutes de réunion sont laissées aux membres afin d'annoncer les activités ou actualités du territoire.

Un article concernant la réalisation d'un parc récréatif et sportif sur les terrains entourant le Héromnisport pour la fin de l'année 2020 a été publié dans la presse. Geneviève Neerinck, en charge du projet, explique le contenu du projet qui répondra aux besoins exprimés par la population et l'obligation qu'a rencontrée la RCA de travailler dans l'urgence, en raison de la réforme du mécanisme de subventionnement des infrastructures sportives en Région Wallonne qui ne financera plus les plaines de jeux ([https://infrastructures.wallonie.be/files/PDF/POUVOIR%20LOCAL/1%20SUBSIDES/1%201%20Infrasports/20200120\\_PPT\\_Rencontres\\_Echevins\\_VF.pdf](https://infrastructures.wallonie.be/files/PDF/POUVOIR%20LOCAL/1%20SUBSIDES/1%201%20Infrasports/20200120_PPT_Rencontres_Echevins_VF.pdf)). Marc rappelle que ce projet pourrait avoir un impact sur les projets du PCDR de création d'une plaine de jeux au Moulin de Ferrières et d'installation d'un espace jeune et insiste sur l'importance de la communication entre les parties, même si l'urgence et la situation difficile de ces derniers mois n'offraient pas les conditions optimales pour resserrer les liens.

La fête des pommes du Parc Naturel Burdinale Mehaigne (<http://pnbm.be/index.php/fete-des-pommes-2020/>) se tiendra le dimanche 11 octobre à Lavoir. Dans la matinée, Anne De Smet co animera plusieurs balades pour découvrir la faune et la flore de ce lieu.

Une nouvelle association sportive, les Waretis bikers (<https://www.facebook.com/waretisbikers>) a vu le jour à Wart-l'Évêque. Des balades à VTT seront organisées dès que les conditions sanitaires le permettront. Tout le monde y est le bienvenu.

## 5. Prochains rendez-vous

Outre les rendez-vous du GT Nature (18/10 et 18/11), une réunion sera programmée dans le courant du mois de novembre.

La stratégie du PCDR sera rappelée, la procédure de demande de convention expliquée, de même que les éventuelles évolutions découlant de la nouvelle circulaire ministérielle.

La soirée se termine vers 22h00.

Pour le secrétariat de la CLDR,  
Marc Van den Broeck

---

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,  
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)  
au n° 019/58.93.20 ou par courriel : [m.vandenbroeck@frw.be](mailto:m.vandenbroeck@frw.be)  
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou [isabelle.ebroin@heron.be](mailto:isabelle.ebroin@heron.be)*

---

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra à l'agent de la FRW d'améliorer la qualité de son animation.

4 personnes sur 19 ont remis le document complété avec le taux de satisfaction suivant :

1. Respect des horaires	100%
2. Local adapté	100%
3. Respect des temps de parole	100%
4. Clarté de l'information donnée	88%
5. Méthodologie de travail intéressante	100%
6. Travail personnellement enrichissant	83%